



**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpeLLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

### **Questions préalables au CDEN du vendredi 16 février 2018**

1. Nous notons la fermeture de 22 postes de titulaires remplaçants et nous nous inquiétons d'un retour à une situation antérieure qui avait amené le recrutement de contractuels. Quelle est la situation sur le département ?
2. Nous voudrions savoir si la volonté du département est toujours de favoriser l'accueil des moins de 3 ans ? Et quelle campagne est menée auprès des municipalités pour les sensibiliser à un dispositif qui favorise l'éducabilité ?
3. Nous demandons à ce qu'un regard particulièrement attentif soit porté en termes de moyens sur des écoles dont tous les signaux montrent qu'ils auraient dû rester en zone d'éducation prioritaire et dans laquelle nous espérons qu'ils puissent, par dérogation, revenir à la rentrée 2019, comme c'est le cas à Frédéric Bazille et Docteur Roux. Mais aussi d'autres écoles d'Agde (Jules Ferry et Anatole France) et de Sète (Paul Bert et Renaissance).
4. Nous réitérons notre demande si cela n'a pas été acté par le CTSD du 15 février que les 4 postes PMC hors REP soient maintenus au vu des difficultés rencontrées par ces écoles et les retombées positives de ces dispositifs.
5. Nous voudrions savoir combien il reste actuellement d'aides à la direction en CUI sur le département. La circulaire du circulaire n° 2017-0589 du 31 juillet 2017 laisse cependant ouverte la possibilité de renouveler des contrats aidés en assistance aux directeurs d'école, pour certains directeurs d'école ne bénéficiant pas de décharges hebdomadaires. Qu'en est-il pour l'Hérault ? Des mesures ont-elles prises par ailleurs pour favoriser le réemploi de ces personnels en particulier pour les personnels de plus de 50 ans ?
6. Le Ministère nous a indiqué avoir donné des consignes aux académies afin qu'il n'y ait pas de baisse de la rémunération au moment de la transformation des CUI en AESH. Qu'en est-il dans le département ?